



Troglodytes, conservation du patrimoine par petits enfants?!!

Par **patrimoineperdu**, le **11/07/2011 à 17:05**

Bonjour,
Suite au décès de mes grand-parents, mon père a hérité d'une maison troglodytique dans le Maine et Loire (que la famille possède depuis plusieurs générations) et envisage de la revendre avec ses frères et sœurs malgré mon désaccord. Existe-t-il une loi pouvant m'aider à m'opposer (moi petit fils) à la vente de ce patrimoine familial qui pour moi a une valeur historique, mémoriale de ma généalogie et non simplement financière. Peut-être que l'UNESCO peut m'aider, je n'en sais rien car je suis affligé de cette histoire...Merci

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 17:43**

portez-vous acquéreur au prix qu'ils veulent vendre, c'est tout ce que vous pouvez faire.
C'est leur bien, ils en font ce qu'ils veulent

Par **patrimoineperdu**, le **11/07/2011 à 20:18**

Oui, il ne me reste plus qu'à trouver cent mille euros! difficile pour un chomeur mais il faut être optimiste, merci pour cette réponse claire.